

*Modification constitutionnelle de 1987*

[Français]

Pour toutes ces raisons, malgré ses déficiences, monsieur le Président, j'appuie cet Accord. En 1982, nous avons, grâce à M. Trudeau, rapatrié la Constitution canadienne, mais le processus n'était pas complet puisque le Québec, gouverné par M. Lévesque et une administration indépendantiste, avait refusé de signer l'Accord. Même en étant strictement lié légalement par la Constitution, le Québec avait pourtant besoin de retrouver sa vraie place au sein de notre confédération canadienne, et plus important encore, au sein de la famille canadienne, d'y adhérer politiquement, émotionnellement et psychologiquement.

[Traduction]

L'expérience de 1971 où j'ai eu l'honneur d'occuper la place que le ministre de la Justice occupe actuellement, m'a appris que le processus constitutionnel était long, délicat et parfois difficile, ce qui s'explique parfaitement. Il ne faut pas compromettre inutilement l'équilibre précaire des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces.

J'estimais que, sous la direction de M. Trudeau, nous étions parvenus, à Victoria, à établir un modèle de consensus politique, un modèle qui se révéla imparfait lorsque M. Bourassa jugea impossible de ratifier cet accord à cause des pressions de l'opinion publique du Québec.

Nous avons ensuite assisté à l'avènement du Parti québécois qui a remporté les importantes élections de novembre 1976, puis au référendum de 1980 et au débat extrêmement émotionnel qui, au Québec, a dressé les familles, les collègues et les associés les uns contre les autres. Ce débat est devenu le centre de toutes les préoccupations des Québécois francophones de la province.

L'événement le plus marquant est sans doute le discours magnifique que M. Trudeau a prononcé au centre sportif Paul Sauvé, un discours qui, selon moi, a amené finalement les Québécois à se tourner vers le Canada. C'est une réussite remarquable. C'est sans doute l'un des plus grands discours politiques de notre histoire. C'est certainement l'un des plus grands discours politiques de la carrière de M. Trudeau.

Dans ce discours, il promettait aux Québécois un fédéralisme renouvelé.

[Français]

Pour employer les mots en français, M. Trudeau s'est engagé devant une foule de 15 000 à 20 000 personnes, au Centre Paul-Sauvé, dans un discours magistral, en disant que si le Québec refusait la séduction de l'indépendance et choisissait le Canada, il y aurait un fédéralisme renouvelé. C'est pour cela que surtout les francophones du Québec ont appuyé le Canada. C'est pour cela que j'ai dit, lors du Congrès libéral en novembre, que le Québec avait dit oui au Canada et que maintenant c'était le temps pour le Canada de répondre oui au Québec.

[Traduction]

Nous avons sous les yeux le fait indéniable que le Québec constitue un élément essentiel non seulement de notre constitution, mais de cette chose assez difficile à définir que l'on

appelle l'identité canadienne. Les citoyens du Québec et les institutions de cette province font partie intégrante du Canada.

Néanmoins, en 1982 l'Assemblée nationale du Québec n'avait pas accepté le rapatriement de la constitution, la Loi constitutionnelle de 1982 ni même la Charte. Souvenons-nous que l'accord de 1982 avait été rejeté à l'unanimité non seulement par les péquistes, mais également par les libéraux, parce que les Québécois estimaient que leur province avait été oubliée. Ils estimaient que l'accord ratifié par le Parlement et les autres provinces était incomplet.

C'est ce fait essentiel qui m'incite—et nous allons analyser cet accord—à appuyer l'accord en dépit de ses lacunes pour faire en sorte que le Québec redevienne une partie intégrante et importante de notre Confédération, un élément clé de notre future réforme constitutionnelle, et que la population du Québec se sente totalement à l'aise dans l'ensemble canadien et se reconnaisse sans arrière-pensée dans l'identité canadienne.

Je suis fier de diriger un parti qui a toujours été à l'avant-garde de la réforme constitutionnelle au Canada. Je crois que le travail constructif fait par les membres de notre parti a contribué à l'aboutissement dont nous discutons en ce moment.

Nous n'avons pas négocié cet accord. Je n'étais pas présent à la table de négociations. Nous aurions agi différemment. Dans notre résolution de novembre, nous avions énoncé les grandes lignes de ce que devait être à notre avis la réponse aux propositions de M. Bourassa. Nous croyons cependant que l'accord est valable. Nous croyons également qu'il est possible de l'améliorer sans en compromettre l'acceptation.

[Français]

J'ai commencé le processus de la part de la députation fédérale, monsieur le Président, répondant aux cinq propositions de M. Bourassa, ses cinq propositions, lors d'une entrevue que j'ai accordée au quotidien *Le Devoir* au mois de mai 1986 où j'ai reconnu la société distincte quant au Québec; quand nous avons répondu d'une façon—pour employer les mots mêmes de M. Bourassa—constructive, concise et précise. Et ensuite, nos collègues et les militants et militantes québécois ont proposé une résolution complète à Saint-Hyacinthe, adoptée presque à l'unanimité alors par la section québécoise du parti fédéral. Et, finalement, lors de notre congrès de 4 000 militants ici, dans la Capitale nationale, lors du Congrès de novembre, nous avons appuyé par une majorité de 90 p. 100 la résolution de novembre en reconnaissant la société distincte, le caractère distinct du Québec ainsi que plusieurs points reflétés dans l'Accord constitutionnel actuel.

[Traduction]

Tout au long de ce débat, nous avons adopté une position non partisane. Je crois que nous avons instauré un climat qui a permis au premier ministre (M. Mulroney) et à ses homologues des provinces de négocier en sachant qu'on ne les attaquerait pas de façon irresponsable à la Chambre des communes. Peu après, le Nouveau Parti démocratique a fait de même. Par conséquent, le climat qui régnait a permis la réalisation de cet accord.